

Formation Professionnelle Continue

des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

MJPM Préposés - MJPM Délégués - MJPM Individuels



Formation Professionnelle Continue des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

MJPM Préposés - MJPM Délégués - MJPM Individuels

La Formation Continue du MJPM : une nécessité

Parfois vécue comme une obligation, voire un mal nécessaire, la **formation professionnelle continue** est pourtant **une évidence**. En effet, quelles que soient la qualité de sa formation initiale et la valeur de son expérience, le MJPM œuvre dans un contexte qui évolue nécessairement, avec des règles qui changent, auprès d'une population elle aussi mouvante.

Pour « rester dans le coup », améliorer sans cesse ses pratiques, mais aussi réduire ses risques, **le MJPM doit se former régulièrement**, dans son intérêt et dans celui des majeurs protégés dont il a la charge.

C'est dans cet esprit, que l'ISGT et IMaJIS vous proposent :

- ☞ **des formations pointues** animées par des spécialistes reconnus
- ☞ **des formations courtes** (1 journée) pour tenir compte de vos contraintes de disponibilité
- ☞ **des formations pouvant aussi être suivies à distance**, en visioconférence, pour vous éviter du temps et des frais de déplacement sur Paris ou Lyon.

Le présent catalogue recense les formations destinées aux **MJPM** dans le cadre de leur **formation professionnelle continue**, quel que soit leur mode d'exercice (délégué, préposé ou individuel)

Ces formations sont dispensées en centre, à Paris ou à Lyon, ou bien sur site (en « intra »). Elles peuvent également être suivies à distance, via une application très simple de **visioconférence**.

Bien entendu, le contenu peut être **adapté en fonction des attentes et problématiques** des participants ou de leur hiérarchie, afin de coller au mieux aux besoins.

Et à l'issue de la formation, un **support de cours détaillé** est diffusé, qui constituera un ensemble de repères précieux pour les participants de retour sur le terrain.

ISGT & IMaJIS

Partenaires des professionnels de la protection des majeurs

L'ISGT (Paris) créé en 2004, et IMaJIS (Lyon) créé en 2011, sont **agréés par la DRJSCS** pour dispenser la formation de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, et décerner au nom de l'Etat le **Certificat National de Compétence de MJPM**, mentions MJPM et MAJ.

Ces deux établissements bénéficient de la **Certification** « VeriSelect Formation professionnelle » délivrée par le **Bureau Veritas**.

Forts d'une trentaine d'intervenants, l'ISGT et IMaJIS revendiquent près de 700 anciens stagiaires exerçant aujourd'hui comme délégués dans des services tutélaires, préposés en établissement de santé, ou mandataires individuels, en Métropole et Outre-Mer.

Parallèlement à la formation MJPM, l'ISGT et IMaJIS proposent, avec la même exigence de qualité, des **formations connexes** à l'intention :

- de **secrétaires** travaillant déjà (ou pas) en cabinet ou service tutélaire, souhaitant acquérir ou consolider leurs connaissances et leur savoir-faire
- de **publics spécifiques en contact avec les majeurs protégés** (*baillieux sociaux, établissements médicosociaux, CAF, etc.*) qui veulent en savoir plus sur la protection des majeurs et mieux connaître les contours et limites de l'intervention du MJPM

C'est donc très naturellement que l'ISGT et IMaJIS proposent désormais des formations à l'intention des **professionnels de la protection des majeurs**, qui cherchent à approfondir certains sujets techniques et/ou à mettre à jour leurs connaissances.

L'Equipe d'intervenants ISGT & IMaJIS



Pier Bouttier

CNC MJPM et TMP
Maîtrise de Droit
Master 1 de Sociologie & intervention sociale

MJPM en association
Président de l'ANDP (Asso. Nat. des Délégués et Personnels des services Mandataires à la Protection juridique des majeurs)
Formateur - Enseignant en institut de travail social et à l'université
Chercheur en sciences sociales (régulation des capacités)



Dominique Cailhol

CNC MJPM
Ecole nat. de Santé publique
Faculté de Droit

Ancienne Chef de Service tutélaire en CHU
Formatrice en protection juridique des majeurs - Membre de jurys
Vice-Présidente de la Fédération Nationale des MJPM



Chrystelle Cardon

CNC MJPM
Maîtrise de Psychologie

Ancienne préposée d'Etablissement (HP)
MJPM individuelle
Coordinatrice pédagogique de l'ISGT
Formatrice au CNC MJPM et sur la protection juridique des majeurs (ISGT, IMaJIS)



Jean-Jacques Dautraix

CNC MJPM
DU Management ESMS
Maîtrise Sciences Economiques

Chef de Service MJPM en association tutélaire
Evaluateur interne et externe ESSMS (ACTHAN et AFNOR)
Auditeur interne (Bureau VERITAS)
Projet de service (PROMUNDI)
Formateur au CNC MJPM et Prot. des majeurs (ISGT, IMaJIS, SAFOR, UNAFOR, ITSRA, INFA...)



Amélie Divoux

CNC MJPM
MASTER Chef de projet, ei-CESI
DE ESF

Ancienne MJPM individuelle et MJPM en association tutélaire
Adjointe de Direction d'un CAMSP pour l'APF : dépistage, prévention et rééducation des enfants présentant des troubles du développement.
Chef de service dans une association de sauvegarde de l'enfance
CESF pour le réseau BATIGERE : prévention des expulsions, accomp. social des locataires.



Patricia Duguey

Maîtrise de Droit notarial
CNC MJPM

Ancienne Chef de Service tutélaire en HP
Directrice pédagogique d'IMaJIS
Ancienne déléguée régionale Rhône-Alpes de la Fédération nationale des MJPM
Membre du Bureau de la Fédération nationale des MJPM



Catherine Fabre

DE Assistante sociale
DU Gérontologie

Expert en ingénierie sociale
Gérontologue
Evalueur externe EMS et services tutélaire
Formatrice au CNC MJPM



Olivier Godin

CNC MJPM
ESSCA (Ecole supérieure des sciences commerciales d'Angers)

MJPM individuel
Conférencier à l'EHESP
Formateur au CNC MJPM (ISGT, Univ. Paris II – Panthéon-Assas, CEMEA Hauts de France)
Président de la Chambre régionale Hauts de France des MJPM individuels
Vice-président de la Chambre nationale des MJPM individuels



Marie Joigneaux

DE Assistante sociale
DU Précarité et santé mentale
Maîtrise Gest. d'Ets sanitaires & sociaux

Assistante sociale en Psychiatrie
Conseil en Intervention sociale – Certifiée AFNOR - Audit de cabinets MJPM
Formatrice au CNC MJPM (ISGT, Buc, INFA)
Intervenante DU Santé mentale & précarité, DU Aide spéc. à la personne (Paris-Descartes)
Contributrice « Revue française de Service social », revue « Erasme », revue du Groupement des Hôpitaux de jour psychiatriques ABSL



Sophie Lassemblée

CNC MJPM & TMP
DEA Droit pénal & sciences criminelles
Maîtrise de Droit Pénal

MJPM en Association tutélaire
Formatrice au CNC MJPM
Formatrice pour les CESF 3^{ème} année (modules juridiques)



Maurice Maréchal

Capacité en Droit
DU Gestion
Probatoire au DECF

Ancien Attaché de Direction au CCF - Ancien Inspecteur d'Assurances
Conseil en gestion du Patrimoine des Personnes vulnérables
Agent immobilier, Courtier d'assurance, et Conseil en Investissement financier
Membre de la Chambre nationale des Conseils Experts Financiers



Dr Nicolas Monnier

Doctorat en médecine
Qualification psychiatrie générale
DU de géronto-psychiatrie

Médecin inscrit sur la liste du Procureur
Psychiatre des hôpitaux - Psychiatre ressource à la MDMPH
Psychiatre institutionnel en établissements médico-sociaux
Psychiatre dans le service d'urgence d'un hôpital général.
Médecine générale en libéral

Ne vous déplacez pas ! Profitez de la visioconférence

☞ économie de temps, de frais de déplacement et de fatigue



Tous les ateliers de formation qui se déroulent en centre, à Paris ou à Lyon, peuvent être suivis à distance, en direct, par visioconférence. **Quel confort !** Que ce soit pour des raisons géographiques (éloignement), ou pour des questions d'organisation pratique (transports, hébergement), **la visioconférence vous permet de suivre les cours en direct, en totale interactivité** avec l'intervenant, les stagiaires en salle, et avec les autres internautes. Vous pouvez intervenir à tout moment, être interrogé par l'intervenant, participer aux travaux de groupe et même aux jeux de rôles. **Une simple webcam et un casque-microphone suffisent.** Pas de logiciel particulier : la plateforme de téléformation utilise votre navigateur Internet habituel. Le supplément de prix (45 €) demandé pour ce service est vite amorti par les économies de transport et d'hébergement, de temps et de fatigue. Avant la formation, les instructions d'utilisation de l'application vous sont communiquées et un rapide test technique effectué pour s'assurer que tout est opérationnel.

Tarifs & Conditions générales

Formation en centre

(Paris 17^e ou Lyon 9^e)

395 € / pers./ jour ou bien : **Chéquier « 3 formations/an » : 1.035 €** (soit 345 € / pers./ jour)

Option « Visioconférence » : +45 € / pers./ jour

Formation sur site

(Groupe 2 à 9 participants)

1 890 € / journée-formateur

(+ Participation aux frais de dépl., héberg., rest. de l'intervenant : **145 €/jour**)
(+ 10% sur le tarif journée par participant supplémentaire au-delà de 9, jusqu'à 15)

Important : **Conditions spéciales pour les services tutélaires** en fonction du nombre de stagiaires formés sur une période donnée.

☞ **Nous consulter**

Pour vous inscrire

☞ Renvoyez-nous le formulaire téléchargeable sur nos sites Internet (imajis.fr ou isgt.fr)

☞ ou Appelez-nous : 01 44 73 98 33 (ISGT Paris) ou 09 77 19 62 77 (IMaJIS Lyon)



Prise en charge financière

Vous êtes Mandataire individuel : l'OPCA auquel vous cotisez prend chaque année en charge vos formations : **jusqu'à 250 €/jour**, plafonné à **750 €/an** ⁽¹⁾.

Alors profitez-en ! Et si vous le souhaitez, nous vous aiderons à constituer votre dossier de demande de financement.

⁽¹⁾ conditions proposées par le **FIF-PL**

Mesure de protection & Droits du majeur protégé

Objectifs

A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir :

- Identifier ses obligations en matière de droit des usagers
- Définir les supports qu'il doit mettre en place
- Construire les supports
- Déterminer une stratégie de mise en œuvre de ces supports

Contenu

Introduction : Les incidences de la Loi du 5 mars 2007 en lien avec la Loi 2002.2

Module 1 : **La Notice d'information**

- Le Décret 2008-1556 et son annexe 4.2
- Exemples de Notice
- Construction d'une notice d'information

Module 2 : **Le document individuel de protection des majeurs**

- Le décret 2008-1556
- Les obligations contenues dans le DIP
- Les règles de remise (annexe 4.4)
- Exemples de DIP
- Construction d'un DIP
- Le projet et sa définition en liens avec les dispositions de la Loi du 5 mars 2007

Module 3 : **La Charte des Droits et Libertés (annexe 4.3)**

- Principes énoncés dans la Charte
- Obligation par rapport à la Charte

Module 4 : **Les différentes formes de participation des majeurs à la vie d'un service MJPM**

(Uniquement à destination des services)

- Enquête de satisfaction
- Groupe de paroles
- Autres formes

Responsabilité juridique du MJPM

Objectifs

A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir :

- Distinguer les différents aspects de la responsabilité du MJPM
- Etre en mesure d'adopter des pratiques professionnelles adaptées

Contenu

Responsabilité civile, pénale et disciplinaire du MJPM : droit commun et droit spécial, textes, doctrine et jurisprudence

- Périmètre d'intervention et de responsabilité
- Validité des actes et responsabilité
- Responsabilité à l'égard du majeur protégé et de ses héritiers
- Délais de prescription
- Cas pratiques et cœur de métier, responsabilité juridique et responsabilité morale
- Les fondements de cette pratique
- Généralités sur la responsabilité pénale, civile, disciplinaire
- Responsabilité en matière personnelle : cadre juridique, jurisprudence et exercice de la mesure
- Responsabilité en matière patrimoniale : cadre juridique, jurisprudence et exercice de la mesure
- L'action en responsabilité du MJPM, délais de prescription
- La prévention de la mise en cause du MJPM

Epargne du Majeur protégé

Objectifs	A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir : <ul style="list-style-type: none">• Identifier les besoins financiers du Majeur-Protégé à partir de l'analyse de son budget• Définir une stratégie patrimoniale cohérente avec les besoins du MP et sa situation fiscale• Analyser la situation patrimoniale du MP et la pertinence des placements existants• Sélectionner les produits d'épargne adaptés à la stratégie définie• Choisir le bon prestataire et savoir quels renseignements lui donner/lui demander
	Contenu
Objectifs	Module 1 : Les Produits d'Epargne : Nature, Objectifs, Risques, Quand les souscrire, Fiscalité <ul style="list-style-type: none">• Les Produits Bancaires• Les Produits Financiers : Actions, Obligations, OPCVM• L'assurance-vie Capitalisation• Les enveloppes fiscales PEA-PEP• L'immobilier direct ou SCPI
	Module 2 : L'Assurance-vie : Modalités, Fiscalité <ul style="list-style-type: none">• La formation du contrat : souscripteur, assuré, bénéficiaire, etc.• L'information légale : obligations du courtier, de la banque, etc.• La rédaction de la clause bénéficiaire• Les différents contrats d'assurance vie garantie : Fonds en euros, en U.C• La fiscalité : en cas de vie (rachat ou rente) – en cas de décès• Les arrêts Praslika et Bacquet• L'Epargne Handicap – La rente survie
Objectifs	Module 3 : Stratégies patrimoniales <ul style="list-style-type: none">• Augmentation des revenus immédiats du MP• Augmentation du patrimoine• Allègement de la charge fiscale• Le gestionnaire/conseiller patrimonial : rôle, responsabilité, rémunération
	Contenu

La bientraitance

Objectifs	A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir : <ul style="list-style-type: none">• S'approprier le concept de bientraitance et de maltraitance• Repérer les situations à risque dans sa pratique professionnelle• Développer la promotion de la bientraitance dans le cadre des mesures de protection• Prendre en compte les « événements indésirables » pour améliorer le service à l'utilisateur
	Contenu
Objectifs	Module 1 : Qu'est-ce que la bientraitance ? <ul style="list-style-type: none">• Définition des notions de bientraitance / maltraitance• Une réalité à mieux cerner• Les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM• La relation professionnels-usagers-famille-partenaires• Le respect de la dignité des personnes
	Module 2 : Les outils au service de la bientraitance <ul style="list-style-type: none">• La prise en compte de la globalité de la situation• L'écoute de la parole de l'utilisateur• Le génogramme• L'individualisation des mesures d'accompagnement
Objectifs	Module 3 : Le signalement et lanceurs d'alerte <ul style="list-style-type: none">• Les facteurs de risque de maltraitance• Entre liberté et protection, quel risque à prendre ?• Que signaler et à qui ?
	Exercices pratiques à partir de situations apportées par les stagiaires et/ou le formateur

Posture et relation d'aide

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Respecter « la bonne distance » avec les majeurs• Ecouter et encourager la parole des majeurs• Communiquer avec bienveillance et empathie• Veiller aux conditions d'une relation respectueuse de la confiance du majeur protégé
Contenu	<p>Module 1 : Les spécificités de la relation d'aide</p> <ul style="list-style-type: none">• Les apports de la théorie systémique• La psychologie humaniste de Carl Rogers et Abraham Maslow• Le <i>care</i>• L'analyse transactionnelle, le triangle infernal• Les troubles de la relation (la manipulation, le déni, l'agressivité, les répétitions...) <p>Module 2 : La posture</p> <ul style="list-style-type: none">• Le contexte d'une relation• L'empathie et la bienveillance• Le respect de l'autonomie de la personne• Le respect de l'intimité des personnes <p>Module 3 : Les techniques</p> <ul style="list-style-type: none">• L'expression des émotions• La reformulation• Le reflet• Les questions ouvertes/fermées <p>Exercices pratiques à partir de situations apportées par les stagiaires et/ou le formateur</p>

La personne âgée

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Comprendre les différents aspects du vieillissement d'une personne• Identifier les besoins d'une personne vieillissante• Mieux connaître la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés• Prendre en compte les besoins d'une personne vieillissante• Solliciter les services d'accompagnement médico-sociaux compétents
Contenu	<p>Module 1 : Les représentations de la vieillesse :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les représentations sociales et historiques du vieillissement• Le vieillissement normal et pathologique• Les incidences du vieillissement sur les relations familiales• Les apports de la loi du 28 décembre 2015 relative à « l'adaptation de la société au vieillissement de la population » <p>Module 2 : La maladie d'Alzheimer et troubles apparentés</p> <ul style="list-style-type: none">• Les troubles cognitifs, quelles spécificités ?• Les évolutions de la maladie• La prise en charge non médicamenteuse des malades (environnementale et sociale)• L'évaluation des compétences de la personne• La communication avec les personnes souffrant de troubles cognitifs <p>Module 3 : La prise en compte de la globalité de la personne</p> <ul style="list-style-type: none">• Le vécu de la personne• Les habitudes, son histoire personnelle et familiale• Le respect de sa dignité• Le vieillissement des personnes handicapées <p>Module 4 : Les dispositifs spécifiques d'accompagnement des personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none">• L'accueil de jour• L'accueil temporaire• Les MAIA et gestionnaires de cas• Les réseaux gérontologiques

L'aide sociale : dispositifs et prestations

Objectifs

A l'issue de la formation, le MJPM doit être en capacité :

- De **Comprendre les principes** de l'aide sociale et leurs exceptions
- De **Solliciter les dispositifs d'aide sociale** en fonction de l'âge et la situation du majeur protégé
- D'**Anticiper sur les conséquences** d'une admission à l'aide sociale, notamment pour les obligés alimentaires et le recours contre la succession du bénéficiaire

Contenu

Module 1 : **L'admission à l'aide sociale :**

- Les bases légales et réglementaires (code de la sécurité sociale, CASF, règle départemental)
- Les conditions d'admission à l'aide sociale
- Le dépôt de la demande & l'instruction du dossier
- La domiciliation, le domicile de secours
- L'admission en urgence
- Les voies de recours

Module 2 : **Les différentes prestations d'aide sociale en faveur :**

- de la protection de l'enfance
- des personnes en situation de précarité
- des personnes âgées
- des personnes handicapées

Module 3 : **Focus sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées**

- Procédure de demande, critères, interlocuteurs
- Recherche des obligés alimentaires
- Calcul de la participation du majeur protégé
- Recouvrement sur succession

Module 4 : **Focus sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées**

- Procédure de demande, critères, interlocuteurs
- Calcul de la participation du majeur protégé
- Recouvrement sur succession

Module 5 : **Etudes de situations**

- Travaux dirigés
- Questions / Réponses

Recherche d'une démarche éthique

Objectifs

A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir :

- **S'approprier les principes** d'une démarche éthique
- **Prendre une décision** « la plus juste » pour le majeur protégé
- **Identifier les enjeux** d'une décision, pour chacun des acteurs
- **Donner du sens** à sa pratique

Contenu

Module 1 : **Qu'est-ce qu'une démarche éthique ?**

- Les fondements de l'éthique professionnelle
- Définition des concepts
- La déontologie
- Les préalables et les conditions d'une démarche éthique

Module 2 : **Les outils**

- La prise en compte de la globalité de la situation
- Le géogramme
- Le questionnement éthique, exemple d'une grille d'analyse pour des situations complexes

Module 3 : **Les droits des majeurs protégés**

- Les chartes
- Les recommandations de l'ANESM

Exercices pratiques à partir de situations apportées par les stagiaires et/ou le formateur

Evaluation interne/externe du service mandataire

Objectifs	A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir : <ul style="list-style-type: none">• Avoir une vision d'ensemble du dispositif d'évaluation d'un service mandataire• Comprendre les attentes de l'évaluateur au regard des recommandations de l'ANESM, du rapport de la Cour des Comptes et du rapport du défenseur des droits• Savoir mettre en avant le contenu du dispositif mis en place pour répondre à ses obligations
	Introduction : Les incidences de la Loi du 5 mars 2007 sur le fonctionnement des services Module 1 : le support des évaluations internes et externes <ul style="list-style-type: none">1.1 L'ANESM1.2 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles Module 2 : La Recommandation spécifique aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs <ul style="list-style-type: none">2.1 Les pratiques visant à favoriser la participation des personnes à leur propre mesure de protection2.2 Les pratiques visant à soutenir la participation des personnes au fonctionnement du service2.3 Les pratiques relatives au travail d'équipe et à l'organisation du service Module 3 : Le rapport de la Cour des Comptes <ul style="list-style-type: none">3.1 analyse du volet spécifique au fonctionnement des services MJPM3.2 Principales remarques Module 4 : Le rapport du Défenseur des Droits <ul style="list-style-type: none">4.1 analyse du volet spécifique au fonctionnement des services MJPM4.2 principales recommandations

Secret professionnel et partage d'information

Objectifs	A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir : <ul style="list-style-type: none">• Se situer par rapport à ses partenaires au regard de la notion de secret professionnel• Connaître les règles quant au partage des informations à caractère secret ou confidentiel• Communiquer une information utile et strictement nécessaire• Veiller aux conditions d'une relation respectueuse de la confiance du majeur protégé
	Module 1 : Le secret professionnel depuis la loi de modernisation du système santé de janvier 2016 <ul style="list-style-type: none">• Définition des notions de secret professionnel, de confidentialité, du droit à la vie privée...• Les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM• La relation professionnels-usagers-famille-partenaires• Le respect de l'intimité des personnes Module 2 : Les écrits professionnels <ul style="list-style-type: none">• Le dossier, les notes personnelles...• Les échanges de courriers,• Les mails• Les rapports avec le juge des tutelles Module 3 : L'accès au dossier de l'utilisateur <ul style="list-style-type: none">• Les règles pour la consultation par l'utilisateur et/ou son représentant de son dossier Exercices pratiques à partir de situations apportées par les stagiaires et/ou le formateur

Le projet individualisé

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, le MJPM doit savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• S'approprier les principes du projet individualisé tel que la loi de 2002 le préconise• Elaborer un projet individualisé avec leurs majeurs protégés• Coordonner le projet individualisé d'un majeur en structure d'hébergement ou suivi par un service d'accompagnement social• Donner du sens au projet individualisé
Contenu	<p>Module 1 : Le projet individualisé</p> <ul style="list-style-type: none">• Les fondements de cette pratique• La démarche « projet »• Les partenaires du projet, la place de l'utilisateur• Les outils d'observation et d'évaluation des besoins <p>Module 2 : Les partenaires du projet individualisé</p> <ul style="list-style-type: none">• Les droits de l'utilisateur• La place des familles• La place des professionnels et/ou des bénévoles intervenant auprès du majeur• La coordination des différents projets et leur mise en cohérence <p>Module 3 : Les recommandations de l'ANESM</p> <ul style="list-style-type: none">• Concilier vie en collectivité et accueil personnalisé• Les attentes de la personne et le projet individualisé <p>Exercices pratiques à partir de situations apportées par les stagiaires et/ou le formateur</p>

Evolution du Droit tutélaire, 10 ans après la réforme

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, le MJPM doit être en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'identifier les modifications intervenues depuis l'entrée en vigueur de la Loi 2007-308• De connaître et comprendre la jurisprudence récente• D'appréhender et préciser les textes avec le recul de huit années de pratiques• D'Affiner sa posture professionnelle
Contenu	<ol style="list-style-type: none">1. Modifications législatives depuis le 5 mars 2007 concernant la PJM<ol style="list-style-type: none">a. Renversement de paradigme, subsidiaritéb. Modifications législatives sporadiquesc. Apports de la Loi « de simplification » du 16 février 2015d. Apports de la Loi « d'adaptation de la société au vieillissement »e. Loi « Droit des malades et personnes en fin de vie » du 2 février 2016f. Apports de la CNIL (juin 2016)g. Décrets du 22 juillet 2016 relatifs au partage d'information / secret professionnel2. Apports jurisprudentiels et doctrinaires<ol style="list-style-type: none">a. Sens et typologie des mesures prononcéesb. Choix du tuteur ou curateurc. Responsabilité des MJPMd. Les missions et actes du curateur et du tuteur, périmètre d'intervention3. L'assistance et la représentation<ol style="list-style-type: none">a. Modalités de gestion tutélaire et curatellaireb. Décision et passation d'actes juridiques4. Protection de la personne et protection des biens, le cœur du mandat<ol style="list-style-type: none">a. Notion de protection juridique et de suppléanceb. La protection en matière personnellec. La protection en matière patrimonialed. La primauté des libertés individuelles5. Conclusion : place et posture du MJPM<ol style="list-style-type: none">a. Vis à vis de la personne protégée : champs et modes d'interventionb. Vis à vis de l'environnement : suppléance et liens fonctionnels6. Fonctions du MJPM



ISGT Inst. Sup. de la Gérance de Tutelle
110 rue de La Jonquière
F-75017 PARIS ☎ 01 44 73 98 33
Site : www.isgt.fr – Courriel : info@isgt.fr
SAS – SIRET: 809351000 00025
NAF: 8559A - N° FC: 11 75 53189 75

IMAJIS Rhône-Alpes
6 ave Sidoine Apollinaire
F-69009 LYON ☎ 09 77 19 62 77
Site : www.imajis.fr – Courriel : info@imajis.fr
Asso Loi 1901 – SIRET: 521909663 00010
NAF: 8559A – N° FC: 82 69 11581 69